

154273-2026 - Concurso

França – Construção de central eléctrica geotérmica – Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

OJ S 45/2026 05/03/2026

**Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal - Anúncio de alteração
Obras**

1. Adquirente

1.1. Adquirente

Nome oficial: Sipperec

Correio eletrónico: juridique@sipperec.fr

Forma jurídica do adquirente: Organismo de direito público

Atividade da autoridade adjudicante: Serviços públicos das administrações públicas

2. Procedimento

2.1. Procedimento

Título: Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

Descrição: Le Sipperec se propose de confier à un délégataire la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune Kremlin-Bicêtre. Les principaux objectifs dans le cadre de cette délégation de service public sont d'assurer une alimentation énergétique du réseau de chauffage urbain avec un taux de couverture en Energie Renouvelable (EnR) supérieur à 65%, de manière sécurisée et durable et de proposer un coût de la chaleur compétitif et dont l'évolution sera peu sensible aux évolutions des prix de l'électricité ou des énergies fossiles.

Identificador do procedimento: 81b20110-0ba7-422e-9429-b2c2dcd7acef

Identificador interno: 26DSP001

Tipo de procedimento: Aberto

2.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Obras

Classificação principal (cpv): 45251141 Construção de central eléctrica geotérmica

Classificação adicional (cpv): 45232140 Construção de condutas de aquecimento urbano, 65400000 Aprovisionamento e distribuição de outras fontes de energia, 09323000 Aquecimento urbano

2.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Paris (FR101)

País: França

2.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

País: França

2.1.4. Informações gerais

Base jurídica:

Diretiva 2014/23/UE

2.1.6. Motivos de exclusão

Fontes dos motivos de exclusão: Documento do concurso

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: Délégation de service public pour la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre

Descrição: Le Sipperec se propose de confier à un délégataire la création d'un réseau de géothermie, la gestion et l'exploitation des réseaux de production, de distribution et de livraison d'énergie calorifique sur le territoire de la commune Kremlin-Bicêtre. Les principaux objectifs dans le cadre de cette délégation de service public sont d'assurer une alimentation énergétique du réseau de chauffage urbain avec un taux de couverture en Energie Renouvelable (EnR) supérieur à 65%, de manière sécurisée et durable et de proposer un coût de la chaleur compétitif et dont l'évolution sera peu sensible aux évolutions des prix de l'électricité ou des énergies fossiles. La solution technique envisagée a pour objectif d'assurer durablement un taux de couverture ENR supérieur à 65% quelque soit la période d'exploitation. La volonté du Sipperec et de la ville du Kremlin-Bicêtre est de faire bénéficier dès que possible et durablement, à ses abonnés, du taux de TVA réduit à 5,5 % pour l'ensemble des postes R1 et R2. C'est en cela que la solution technique comprend : la création d'un doublet de géothermie, le déploiement du réseau de chaleur sur la commune, la création et l'adaptation des installations d'appoint secours au gaz et la mise en œuvre d'une pompe à chaleur. Le délégataire aura pour mission d'assurer la fourniture de chaleur aux abonnés dans le respect du principe de continuité du service public et devra, notamment, assurer à ce titre : la conception, le financement et la réalisation des travaux nécessaires à la production thermique comprenant la réalisation d'un doublet de géothermie au Dogger et les installations d'appoint et de secours, la distribution et la livraison de chaleur sur le territoire de la ville Kremlin-Bicêtre, l'exploitation de la production thermique, de la distribution et de la livraison de chaleur, la création et l'extension du réseau de chauffage urbain en permettant le raccordement de nouveaux abonnés, le renouvellement et l'entretien de l'ensemble des ouvrages et équipements destinés à l'exploitation du service public, l'amortissement de toutes les installations, l'organisation et la gestion des relations contractuelles avec les bailleurs, les aménageurs, constructeurs, promoteurs, copropriétés, usagers, etc..., la gestion des relations avec les abonnés, la perception des redevances auprès des abonnés au titre des prestations, la gestion du réseau, incluant la facturation et le recouvrement des sommes dues par les abonnés, les achats de combustibles, d'eau et d'électricité, ainsi que tous produits et charges afférentes à la gestion du service public, le maintien d'un taux de couverture annuel en énergies renouvelables (ENR) supérieur à 65% pendant toute la durée de sa mission. Le délégataire exploitera le service public de production, transport et distribution de chaleur du Sipperec sur le périmètre délégué, à ses frais, risques et périls dans les conditions qui seront prévues dans la convention de délégation de service public. En contrepartie, il sera autorisé à percevoir auprès des abonnés un prix fixé par la convention de délégation de service public qui sera destiné à rémunérer l'ensemble des charges relatives à la gestion du service public qui lui aura été délégué et qu'il supportera. Le délégataire sera substantiellement rémunéré

par la perception des redevances qu'il sera autorisé à percevoir auprès des abonnés en contrepartie de la fourniture du service public. Le délégataire aura en charge le financement des nouveaux ouvrages du réseau dont il aura la maîtrise d'ouvrage au titre de la convention conclue. La constitution d'une société dédiée à la délégation de service public sera demandée au délégataire.

Identificador interno: 26DSP001

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Obras

Classificação principal (cpv): 45251141 Construção de central eléctrica geotérmica

Classificação adicional (cpv): 45232140 Construção de condutas de aquecimento urbano, 65400000 Aprovisionamento e distribuição de outras fontes de energia, 09323000 Aquecimento urbano

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Paris (FR101)

País: França

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

País: França

5.1.3. Duração estimada

Duração: 384 Meses

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

Este concurso também é adequado para as pequenas e médias empresas (PME): sim

Informações adicionais: JUGEMENT DES CANDIDATURES : Le Sipperec vérifie les conditions de participation relatives aux capacités et aux aptitudes des candidats. En application de l'article R. 3123-20 du CCP, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, le Sipperec pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. Il informera alors les autres candidats de la mise en œuvre de la présente disposition.

Conformément à l'article R. 3123-21 du CCP, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation : -Les candidats qui produisent une candidature incomplète, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R. 3123-20 du CCP, ou contenant de faux renseignements ou documents ; -Les candidats qui produisent une candidature irrecevable. Est irrecevable une candidature présentée par un candidat qui ne peut participer à la procédure de passation en application des articles L. 3123-1 à L. 3123-14, L. 3123-16 et L. 3123-17 du CCP ou qui ne possède pas les capacités ou les aptitudes exigées. En application de l'article L. 1411-5 du CGCT et L. 3123-20 du CCP, les critères de sélection des candidatures de poids équivalents sont les suivants : -Garanties professionnelles et financières ; -Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. -Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ; Au vu des dossiers de candidature, le Sipperec dressera la liste des candidats admis à participer à la suite de la procédure de passation de la délégation service public. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE : L'attention des candidats est attirée sur le fait que la procédure retenue par le

Sipperec est une procédure de type "ouvert". A ce titre, les candidats devront remettre, dans le même temps, leur dossier de candidature et leur dossier d'offre, dans les conditions détaillées ci-après. Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, seules les offres des candidats, dont le dossier de candidature aura été jugé suffisant par la commission de délégation de service public au regard des critères fixés au règlement de la consultation, pourront être ouvertes et analysées. Les négociations pourront ensuite être librement organisées avec un ou plusieurs candidats comme indiqué dans la procédure renseignée dans le règlement de la consultation. A l'issue de ces négociations, le Comité syndical du Sipperec désignera le Déléгатaire, approuvera la convention de délégation de service public et autorisera le Président du Sipperec ou son représentant dûment habilité à la signer. Il est porté à l'attention des candidats que l'ensemble des échanges entre les candidats et le Sipperec, pendant la consultation, se feront par écrit via courrier électronique envoyé depuis la plateforme de dématérialisation "Maximilien". Il est donc fortement conseillé de faire apparaître, dans les documents de candidature, l'adresse électronique de la/les personne(s) en charge du dossier pendant la consultation. Il convient de se référer au règlement de la consultation pour davantage de précisions. VISITE OBLIGATOIRE : Dans le cadre de la présente consultation, des visites obligatoires du site d'implantation des puits et de la future centrale sont prévues. Les dates et les modalités de mise en place de ces visites sont renseignées dans le règlement de la consultation.

5.1.7. Contratação estratégica

Abordagem para reduzir os impactos ambientais: Outros

Objetivo social promovido: Oportunidades de emprego para os desempregados de longa duração, as pessoas desfavorecidas e/ou as pessoas com deficiência

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.10. Critérios de adjudicação

Critério:

Tipo: Custo

Nome: Conditions économiques et financières

Descrição: La pondération du critère est de 35%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critério:

Tipo: Qualidade

Nome: Qualité technique et environnementale de l'offre

Descrição: La pondération du critère est de 30%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critério:

Tipo: Qualidade

Nome: Engagements contractuels et juridiques

Descrição: La pondération du critère est de 15%, les éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critério:

Tipo: Qualidade

Nome: Qualité du service rendu aux usagers

Descrição: La pondération du critère est de 10%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

Critério:

Tipo: Qualidade

Nome: Engagement environnementale et social de l'offre

Descrição: La pondération du critère est de 10%, les sous-critères, constituant des éléments d'appréciation examinés sans ordre de prévalence, sont renseignés à l'article VII.2 du règlement de la consultation.

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/933021?orgAcronyme=d6i>

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/933021?orgAcronyme=d6i>

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Variantes: Não autorizado

Prazo para a receção das propostas: 26/05/2026 14:00:00 (UTC+01:00) hora da Europa Central, hora de verão da Europa Ocidental

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: não

Será utilizado o pagamento eletrónico: não

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Tribunal Administratif de Paris

Informações sobre os prazos de recurso: Un recours en contestation de validité, délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Le président du Tribunal administratif peut également être saisi en référé : Référé précontractuel, avant la conclusion de la Convention en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (art L.551-1 du même code) ; Référé contractuel, après la conclusion de la Convention (article L551-13 du Code de justice administrative).

Organização que fornece informações adicionais sobre o processo de adjudicação: Sipperec

Organização que fornece acesso fora de linha aos documentos do concurso: Sipperec

Organização que recebe pedidos de participação: Sipperec

Organização responsável pelo tratamento das propostas: Sipperec

8. Organizações

8.1. ORG-0001

Nome oficial: Sipperec

Número de registo: 25750004100047

Endereço postal: 173/175 RUE DE BERCY

Cidade: PARIS

Código postal: 75012
Subdivisão do país (NUTS): Paris (FR101)
País: França
Ponto de contacto: Narguesse AKHONZADA
Correio eletrónico: juridique@sipperec.fr
Telefone: +33 144743200
Endereço Internet: <https://www.sipperec.fr/>

Funções desta organização:

Adquirente

Organização que fornece informações adicionais sobre o processo de adjudicação

Organização que fornece acesso fora de linha aos documentos do concurso

Organização que recebe pedidos de participação

Organização responsável pelo tratamento das propostas

8.1. ORG-0002

Nome oficial: Tribunal Administratif de Paris
Número de registo: 17750005500013
Endereço postal: 7 rue de Jouy
Cidade: Paris Cedex 04
Código postal: 75181
Subdivisão do país (NUTS): Paris (FR101)
País: França
Endereço Internet: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Funções desta organização:

Instância de recurso

10. Alteração

Versão do anúncio anterior a alterar

:

137285-2026

Principal motivo da alteração

:

Correção pelo adquirente

10.1. Alteração

Identificador da secção: LOT-0001

Descrição das alterações: Sources des motifs d'exclusion lire "Document du marché".

10.1. Alteração

Identificador da secção: LOT-0001

Descrição das alterações: Ajout d'informations complémentaires à la procédure, déjà présentes au règlement de la consultation, concernant : le jugement des candidatures, les principales caractéristiques de la procédure, et la visite obligatoire du site d'implantation du projet de géothermie. Ainsi que l'objectif social promu.

10.1. Alteração

Identificador da secção: LOT-0001

Descrição das alterações: Ajout des critères d'attribution de la consultation ainsi que leurs pondérations déjà présents au règlement de la consultation.

10.1. Alteração

Identificador da secção: LOT-0001

Descrição das alterações: Modification des informations relatives aux délais de recours, au lieu de "voir documents de la consultation" lire "Un recours en contestation de validité, délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Le président du Tribunal administratif peut également être saisi en référé : Référé précontractuel, avant la conclusion de la Convention en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (art L.551-1 du même code) ; Référé contractuel, après la conclusion de la Convention (article L551-13 du Code de justice administrative)." Comme renseignées au règlement de la consultation.

Informações sobre o anúncio

Identificador/versão do anúncio: ae40d807-2d29-48c2-943a-0b648339ff75 - 01

Tipo de formulário: Concurso

Tipo de anúncio: Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal

Subtipo de anúncio: 19

Data de envio do anúncio: 03/03/2026 18:27:40 (UTC+01:00) hora da Europa Central, hora de verão da Europa Ocidental

Línguas em que o presente anúncio está oficialmente disponível: francês

Número de publicação do anúncio: 154273-2026

N.º de edição do JO S: 45/2026

Data de publicação: 05/03/2026